

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT du GERS

ARRONDISSEMENT D'AUCH

COMMUNE DE VIC FEZENSAC

Canton de VIC-FEZENSAC

N° 2024/D57

DECISION DU MAIRE

prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal

Le Maire de la commune de VIC-FEZENSAC,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment le livre 1^{er}, titre 2, chapitre 2, relatifs à l'organisation de la commune et aux attributions du Maire ;

VU la délibération du Conseil municipal du 12 mai 2021 portant délégation d'attribution au maire de VIC-FEZENSAC;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-22 alinéa 5 autorisant le Maire à décider de la conclusion et de la révision du louage de choses ;

VU la convention de partenariat « local de stockage » présentée par la SA GASCONNE D'HLM DU GERS, 97 Boulevard Sadi-Carnot 32000 AUCH, pour la location par ladite société au profit de la commune de Vic-Fezensac d'un local d'environ 10m² situé au 10 Rue du Général Labadie sur la commune de Vic-Fezensac, accessible par le hall d'entrée principal de l'immeuble et par l'actuelle salle de danse, propriété de la commune de Vic-Fezensac à l'effet d'y stocker le matériel utilisé pour les cours de danse (costumes, accessoires...) pour une durée allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2036 (12 ans).

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER la convention de partenariat « local de stockage » présentée par la SA GASCONNE D'HLM DU GERS, 97 Boulevard Sadi-Carnot 32000 AUCH pour une durée allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2036 (12 ans) et pour une indemnité annuelle s'élevant à 12,00€ TTC.

Article 2: Mme la Directrice Générale des Services, le service de gestion comptable sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera soumise au Contrôle de la légalité exercé par M. le Préfet du Gers.

Article 3: La présente décision est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



A VIC-FEZENSAC,

Le 15 novembre 2024

Madame le Maire,
Barbara NETO

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Barbara NETO", is written over the printed name.